

LIBÉRONS L'EAU DE LA FINANCE

Dans l'indifférence des gouvernements, le 7 décembre 2020, l'Eau, source de toute vie est devenue officiellement une valeur cotée en Bourse aux États-Unis.



Vingt ans plus tôt, en 2000, l'Onu avait adopté le droit à l'eau pour tous en précisant « que personne ne devait être laissé de côté ». Aujourd'hui, 2,1 milliards d'humains sont encore privés d'eau potable en quantité suffisante, tandis que le double ne dispose même pas de services sanitaires hygiéniques. Au concept de droit humain à l'eau égal pour tous et opposable, on a substitué trop souvent le droit d'accès à l'eau équitable et à prix abordable.

Ainsi les États se déchargent de toutes leurs obligations morales, ouvrent la porte, à la concurrence et aux profits, témoignant ainsi de leur mépris du monde vivant et mettant au ban la notion d'eau bien commun. Notons également que la marchandisation de l'eau va à l'encontre de la paix et de la justice dans le monde.

En France, un fort mouvement de retour à la régie publique se développe. On estime que 3 millions d'usagers français vont passer d'une gestion privée à une régie publique. En Ile de France, 18 villes ont quitté le Sedif affilié à Véolia pour créer deux régies publiques territoriales. Ce qui n'est malheureusement pas l'orientation de l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées. Il est encore temps que les citoyennes et les citoyens s'en mêlent et réclament une régie publique de l'eau et de l'assainissement.

Le 11 février 2021 l'Assemblée Nationale a créé une commission d'enquête relative à la main mise sur la ressource en eau par des intérêts privés et ses conséquences. Mathilde Panot (FI) a dirigé cette commission dont le rapporteur, Olivier Serva (LERM), a publié le 21 juillet un constat accablant soulignant la « nécessité de reconnaissance du caractère inappropriable de l'eau ».

Attac 65 soutient les trois grands axes d'action proposés par l'Agora des Habitants de la Terre :

- Promouvoir la sécurité hydrique mondiale et retirer l'eau des transactions financières.
- Garantir le droit universel des humains à l'eau potable.
- Établir des règles et des Institutions mondiales afin qu'un gouvernement de l'eau « *Res Publica* » soit possible.

Localement, Attac 65 approuve les directives de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à la recherche d'une transition durable pour nos territoires face au réchauffement climatique :

- Éviter les prélèvements excessifs, notamment pour les centrales nucléaires et l'irrigation.
- Supprimer les fuites des réseaux.
- Développer l'agroforesterie qui stocke l'eau et le carbone.
- Rendre l'eau à la terre et lutter contre l'imperméabilisation des sols.

Dans les Hautes-Pyrénées nous nous opposons parallèlement à la déforestation car les arbres sont des éléments primordiaux contre la sécheresse et pour la préservation de la ressource en eau. Les barrages hydroélectriques, patrimoine pyrénéen, doivent être maintenus dans le domaine public et bénéficier d'un entretien rigoureux. Le 7/12/21 devient le jour de la dénonciation de l'accaparement de l'eau par la finance.

Commission Eau Attac 65 – Contact : Michel Sanciaud – tel 0672972294